



DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

Association Réseau AMAP Ile-de-France
Mundo M – 47 Avenue Pasteur
93100 MONTREUIL
SIRET : 480 312 610 00037

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale de l'association RESEAU AMAP ILE-DE-FRANCE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 07/03/2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau AMAP Ile-de-France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans l'annexe « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3 – Principes et méthodes comptables », « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels au titre de l'exercice 2025 concernant le changement de présentation comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : m.peronny@crowe-dba.fr

S.A.S. AU CAPITAL DE 41161,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025 - DOUCET, BETH & ASSOCIES est une filiale de RSA, qui est membre du réseau CROWE GLOBAL.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « 3 – Principes et méthodes comptables », « Changement de réglementation comptable » de l'annexe aux comptes annuels précise les modifications liées aux règlements comptables applicables en 2025. Nous avons vérifié la bonne application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.
- Reconnaissance des produits d'exploitation :
La méthode de comptabilisation des produits liés aux subventions est mentionnée dans la note « 3 – Principes et méthodes comptables », « Subventions ».
L'annexe aux comptes annuels précise les produits de l'association à la rubrique « Informations relatives au compte de résultat ». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte évaluation de ces produits en appréciant les données et hypothèses retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Collectif.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 13 Mars 2026

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



**ANNEXE AU RAPPORT :
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...	8 804,54	8 804,54		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	24 153,25	24 153,25		5 400,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	13 768,16	11 535,30	2 232,86	1 476,81
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 442,50		1 442,50	1 442,50
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 628,92		3 628,92	3 628,92
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	51 797,37	44 493,09	7 304,28	11 948,23
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 121,25		2 121,25	2 283,91
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 546,28		22 546,28	13 986,70
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	305 794,21		305 794,21	204 826,31
Charges constatées d'avance	2 330,40		2 330,40	273,58
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	196 408,88		196 408,88	83 709,34
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	529 201,02		529 201,02	305 079,84
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	580 998,39	44 493,09	536 505,30	317 028,07

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	15 562,93	15 562,93
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	15 562,93	15 562,93
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	202 483,16	236 971,39
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	27 221,96	- 34 488,23
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	629,37	4 179,49
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	245 897,42	222 225,58
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	27 616,89	
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	27 616,89	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 027,72	1 027,72
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 589,30	18 255,20
Dettes fiscales et sociales	31 365,97	42 694,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	390,00	390,00
Produits constatés d'avance	210 618,00	32 435,00
TOTAL DETTES (IV)	262 990,99	94 802,49
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	536 505,30	317 028,07

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	145 331,24	134 112,00
Ventes de biens	1 083,35	2 744,99
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	10 653,10	13 611,00
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	355 929,12	306 628,57
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 487,73	520,00
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	22 483,20	19 918,28
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	539 967,74	477 534,84
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		1 100,00
Variation de stocks	162,66	369,59
Autres achats et charges externes	133 951,50	128 608,29
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	471,65	5 134,41
Salaires	273 412,76	298 725,62
Cotisations sociales	78 543,19	77 914,88
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	705,95	1 054,52
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	705,95	1 054,52
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	27 616,89	
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	5 400,00	
Autres charges	-5 984,67	228,35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	514 279,93	513 135,66
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	25 687,81	-35 600,82
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 534,15	1 112,59
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 534,15	1 112,59
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 534,15	1 112,59
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	27 221,96	-34 488,23
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	541 501,89	478 647,43
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	514 279,93	513 135,66
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	21 732,16	18 096,21
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	21 732,16	18 096,21
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	21 732,16	18 096,21
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	21 732,16	18 096,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	27 221,96	-34 488,23

Annexe simplifiée aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1.	Objet social, missions et moyens de l'association Réseau AMAP IdF	2
2.	Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture, à la date d'approbation des comptes	3
3.	Principes et méthodes comptables.....	3
4.	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
	Actif immobilisé	6
	Mouvements des postes d'immobilisations.....	6
	Amortissements et dépréciations.....	7
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille.....	9
	État des échéances à la clôture de l'exercice	9
	État des charges constatées d'avance	9
	Informations relatives au passif.....	10
	Variation des fonds propres.....	10
	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice).....	10
	Fonds dédiés 11	
	Précisions sur les dettes.....	11
	Produits constatés d'avance	11
	Subventions à reverser	11
	Précisions sur certains postes de passif.....	12
	Informations relatives au compte de résultat	12
	Cotisations 12	
	Concours publics et subventions.....	13
	Legs, donations et assurances-vie	13
	État des charges à payer et des produits à recevoir	13
	Honoraires des commissaires aux comptes	14
	Contributions volontaires	14
	Opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance.....	14
	Opérations et engagements hors bilan	14
	Produits et charges exceptionnels.....	14
	Ventilation des produits d'exploitation	14
	Titres et participations.....	15
	Montants des concours publics et subventions octroyées.....	15
5.	Notes relatives aux informations du compte de résultat.....	16
	Produits d'exploitation.....	16
	Rémunération des dirigeants	16

Effectif et rémunérations au 31/12/2025	16
Produits par activités	17
Résultat exceptionnel	17
Résultat financier	17
Autres informations	18

1. Objet social, missions et moyens de l'association Réseau AMAP IdF

Cette association loi 1901 a pour principaux objets :

1. **Le développement de l'agriculture paysanne de proximité**, notamment par :
 - le maintien des terres agricoles existantes,
 - la promotion et le soutien des filières écologiques et biologiques,
 - l'installation de nouvelles fermes en AMAP,
 - le soutien aux fermes en AMAP, agriculteurs et agricultrices en conversion.
2. **La promotion d'une économie sociale et solidaire, équitable, locale et de proximité entre une ferme en AMAP et un groupe en AMAP**, avec le souci d'en permettre l'accès au plus grand nombre, notamment par :
 - Le développement des AMAP au niveau régional, considérées comme un outil privilégié pour promouvoir l'économie sociale et solidaire, équitable et de proximité au niveau local pour les produits issus de l'élevage et de l'agriculture,
 - La promotion de l'agriculture et de l'alimentation citoyenne.
3. **La promotion d'une alimentation de qualité auprès des amapien-ne-s**, notamment par :
 - La solidarité avec les personnes défavorisées,
 - La lutte contre les risques alimentaires,
 - L'information sur l'impact de l'alimentation sur la santé des individus, sur les animaux et sur l'environnement.

Pour réaliser son objet, l'association se propose :

- D'accompagner **les porteurs et porteuses de projet** de partenariat en AMAP, les fermes en AMAP et les groupes en AMAP,
- De **mettre en place des actions visant à garantir le respect de la Charte des AMAP** sur le territoire francilien,
- D'organiser **des actions de formation** de ses membres,
- D'**animer le réseau** constitué par les membres de l'association en organisant des événements et en réalisant des outils de communication et d'échange,
- De **représenter le mouvement des AMAP au niveau régional**, auprès des institutions, des médias et de tout autre organisme, dans un souci de subsidiarité avec les acteurs locaux,
- De mettre en œuvre des actions visant à **faciliter l'installation de porteurs et porteuses de projets en agriculture paysanne et biologique**,
- De **réaliser des prestations d'études** liées à l'objet de l'association au profit d'autres organismes ou de collectivités territoriales.

Les moyens mis en œuvre en 2025 :

- 18 personnes bénévoles élu-es (9 paysan·nes et 9 amapien·nes) occupant la fonction d'administrateur·rices et fonctionnant en collectif (gouvernance horizontale)
- 2 personnes bénévoles non élu-es travaillant conjointement avec le collectif
- Une équipe de 7 salarié.e.s au 31/12/2025, pour 4.97 ETP.
 - 6 chargées de mission regroupées en 2 pôles : Accompagnement des fermes et groupes en AMAP et Mobilisation citoyenne et alimentation
 - 1 chargée de gestion administrative et financière
- Un maillage et une présence territoriale :
 - 10 interAMAP : regroupement de fermes et de groupe en zone géographique pour faciliter les échanges sur les problématiques générales et locales.
 - Un réseau d'ambassadeur·rice.s, personnes bénévoles, présent.e.s sur l'Ile-de-France
- Des partenariats pour renforcer ses missions : Urgenci, MIRAMAP, Abiosol et ses membres, l'ADEAR Île-de-France, InPACT... mais aussi Champs des Possibles, Terre de Liens.

- Des outils numériques : vidéo conférence, outils collaboratifs – Nextcloud et Mattermost, outil de vote en ligne.

2. Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture, à la date d'approbation des comptes

L'exercice comptable clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 à 31/12/2024.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 536 544,35 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 221,96 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'activité du Réseau AMAP IdF en 2025 a été marquée par :

- Mouvement dans l'équipe RH : deux départs remplacés sur les postes accompagnement des paysan·nes et accompagnement des groupes AMAP et partenariats ; une salariée absente puis temps partiel ; accueil d'une salariée sur des missions spécifiques (temps partiel) ; accueil de 3 stagiaires
- L'obtention de nouvelles conventions de financement.
- L'arrêt de la subvention investissement (1 500€)
- Le projet de développement présent à l'actif sur les exercices précédents a été abandonné créant une charge de 5.400€ au compte de résultat.

3. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique . Autres fonds propres .. Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Changement de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, RESEAU DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE EN ILE DE FRANCE présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

L'application en 2025 des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 ne génère pas de reclassement ou modification dans la comptabilisation des opérations existantes au sein de l'association en 2025.

Il existe un changement de présentation comptable lié au fait que nous avons bien utilisé, pour l'élaboration de nos comptes annuels, les nouveaux tableaux de synthèse modifiés par les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

4. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	8 805			8 805
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	29 553		5 400	24 153
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles	12 306	1462		13 768
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	1 443			1 443
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 629			3 629
TOTAL	55 735	1 462	5 400	51 797

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences		linéaire	8 805			8 805
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles		Linéaire	24 153			24 153
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outil...						
Autres immobilisations corporelles			10 829	706		11 535
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			43 787	706		44 493

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres immobilisés présents à l'actif du bilan correspondent à des titres du Crédit Coopératif.
Aucune souscription effectuée en 2025

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. Financières	5 071			5 071
Clients douteux				
Autres créances clients	24 667	24 667		
Personnel et comptes rattachés	33			
Sécurité sociale et autres org. Sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	305 762	305 762		
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	2 330	2 330		
TOTAL	337 863	332 759		5 071
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	2 330	Concerne des charges externes
TOTAL	2 330	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	15 563				15 563
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	236 971	-34 488			202 483
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 488	34 488	27 222		27 222
TOTAL	218 046				245 268
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 179			3 550	629
Provisions réglementées					
TOTAL	4 179		27 222	3 550	629
TOTAL GÉNÉRAL	222 226			3 550	245 897

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
AESN Partenariats éducatifs		8 566				8 566	
AESN Animation		19 051				19 051	
TOTAL		27 617				27 617	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL		27 617				27 617	

Précisions sur les dettes

Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut *pro rata temporis*. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »

Subventions à reverser

Le poste « subvention à reverser » constate l'obligation de reversement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra (ont) être atteint (s).

Nous n'avons pas de subvention 2025 à reverser.

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				

Emprunts et dettes financières divers	1 028			1 028
Fournisseurs et comptes rattachés	19 589	19 589		
Personnel et comptes rattachés	9 842	9 842		
Sécurité Sociale et autres org. Sociaux	20 950	20 950		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	574	574		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	390	390		
Produits constatés d'avance	210 618	210 618		
TOTAL	262 991	261 963		1 028
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-210 618,00	
TOTAL	-210 618,00	

Les principaux produits constatés d'avance sont :

- L'Agence de l'eau pour 185.098€
- Val de marne pour 7.000€
- Macif pour 6.500€

Les autres PCA concernent la facturation des adhérents.

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Etranger	Total
Chiffre d'affaires	11 736		11 736
TOTAL	11 736		11 736

Cotisations

Le montant des cotisations est de 145.331€ en 2025 contre 134.112€ sur l'exercice 2024.

Concours publics et subventions

Rubriques	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours public						
Subventions d'exploitation		32 530	204 400		118 999	355 929
Subventions d'investissement						
TOTAL		32 530	204 400		118 999	355 929

Le détail des subventions d'exploitation est le suivant :

Etat : 32 530,00€ / Conseil régional : 166 250,00€ / Fondation Sol : 12 000,00 € / CD77 : 5 400,00€ / CD 91 : 2 750,00€ / Ville de Paris : 23 000,00€ / Val de Marne : 7 000,00€ / FDVA : 10 900,00€ / Agence de l'eau : 92 549,00€ / QP Subvention d'investissement : 3 550,12€.

Legs, donations et assurances-vie

Rubriques	
Produits	
Perçu au titre d'assurances-vie	
Legs ou donations - art. 213-9	4 488
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus pas legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	4 488
Charges	
Valeur nette des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
TOTAL GENERAL	4 488

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer		
Fournisseurs - Factures non parvenues	8 161	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	7 615	
Personnel - Autres charges à payer	2 214	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	3 662	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	1 020	
TOTAL	22 672	
Produits à recevoir		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-2 013	
TOTAL	-2 013	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	6 288	
Afférents aux services autres		
TOTAL	6 288	

Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature représentent 1808h pour une valorisation de 21 732.16€ et prennent en compte le temps passé par les bénévoles du réseau des Amap IDF lors des réunions de coordination (collectifs et comités de gestion), de leurs déplacements pour différents types d'évènements et de réunion comme, les Assemblées générales, les visite sur des exploitations, les réunions pour appel à projet ...

Ce montant correspond à un total de 1 808 heures au taux horaire brut de 12,02€.

Opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Informations sur les rémunérations

Les membres du collectif sont tous bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération.

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan :

- Aucune cautions, hypothèques, autres garanties données,
- Montant nul de l'engagement de départ à la retraite des salariés,
- Aucun biens reçus dans le cadre d'un contrat de prêt à usage (commodat),
- Aucune garanties reçues (caution de la part d'un financeur)

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

Titres et participations

Le Réseau AMAP IdF détient des titres de participation dans 4 organismes :

- La Nef : 3 parts à 30€ soit 90€. Nous n'avons pas évalué la nécessité de déprécier cet actif.
- SCIC Les Champs des Possibles : 10 parts de 100€ soit 1 000€. Nous n'avons pas évalué la nécessité de déprécier cet actif.
- SCIC La Butinerie : 4 parts de 50€ soit 200€. Nous n'avons pas évalué la nécessité de déprécier cet actif.
- Acquisition 2023 - Le Crédit Coopératif : 10 parts de 15,25€ soit 152,50€.

Montants des concours publics et subventions octroyées

	2023	2024	2025
Europe	7 386	-	-
Etat	74 542	73 185.67	135 979
Conseil régional	175 000	175 000	166 250
Conseils départementaux	18 296	16 500	15 150
Villes, communes...	20 000	23 000	23 000
Fondations	14 500	16 650	12 000
TOTAL	309 724	305 936	352 379

5. Notes relatives aux informations du compte de résultat

Produits d'exploitation

RESEAU DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE EN ILE DE FRANCE

Comptes annuels 2025

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	145 331,24	134 112,00
Ventes de biens	1 083,35	2 744,99
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	10 653,10	13 611,00
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	355 929,12	306 628,57
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 487,73	520,00
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	22 483,20	19 918,28
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	539 967,74	477 534,84

Rémunération des dirigeants

Les membres du collectif sont tous bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération.

Effectif et rémunérations au 31/12/2025

7 salariés

Catégorie de salariés	Nb de salarié-es	3 plus hautes rémunérations (brut)		
Cadre	7	43,9k€*	42,4k€*	36,9k€***
		* temps plein	** temps partiel 90%	*** temps partiel 80%

Produits par activités

	2023	2024	2025
Formations professionnelles / prestations	3 801	11 511	10 653
Association	475 186	466 023	529 315
TOTAL	478 987	477 535	539 968

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature.

Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				

Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est de 1 534.15€, il correspond aux intérêts versés sur le compte sur livret pour l'année 2025.

PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 534,15	1 112,59	421,56	37,89
7680000000 - Autres produits financiers	1 534,15	1 112,59	421,56	37,89
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument...				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 534,15	1 112,59	421,56	37,89
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrume...				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 534,15	1 112,59	421,56	37,89
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	21 732,16	18 096,21	3 635,95	20,09
8750000000 - Bénévolat	21 732,16	18 096,21	3 635,95	20,09
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	21 732,16	18 096,21	3 635,95	20,09
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				

Autres informations

Honoraires de l'expert-comptable : 6 504€ TTC incluant la tenue des comptes 5 112€ TTC et la mise à disposition d'outils collaboratifs 1392€ TTC.

Fin de l'annexe simplifiée